

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

PROCES VERBAL

Présents :

Elus : JEFFROY – GUELH – PERES – THIBAUT –BAGUE – LEMAIRE – FUSTEC - HENAFF – ADAM (arrivée à 19h14) – PRIGENT – GENDROT – BOZEC – DAGORN – FOURNIS J. – DANIEL – LE BRIGANT – SABLON – MORINIÈRE – FOURNIS A. – SOURIMANT – ALLAIN – LAMBLA.

Absents avec procuration : LAMANDE donne procuration à DAGORN
LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
LEON donne procuration à Le BRIGANT
PETIBON donne procuration à DANIEL
LE GALL donne procuration à Christian JEFFROY

Absent : LEON
DGS : H. SAUGEZ

Trésorier : J-P DORKEL

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

➤ VOTE DES COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

▪ Vote des comptes de gestions 2017 :

M. DORKEL, comptable communal, présente à l'assemblée les comptes de gestion 2017 : budget principal et budgets annexes.

123 € par habitant sur Plestin-les-Grèves

La moyenne générale se situe à 211 €.

M. LEMAIRE souhaite avoir confirmation de ces chiffres par écrit.

M. DORKEL répond que cette moyenne est provisoire.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote des comptes de gestion 2017.

▪ Vote des comptes administratifs 2017 :

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget de la commune.

Mme ADAM signale que des travaux n'ont pas été réalisés et demande à quel endroit ils sont affectés.

M. DORKEL, Trésorier précise que les travaux non effectués sont indiqués dans les restes à réaliser. Ils sont donc bien affectés.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe du camping. La saison 2017 a été correcte.

Il n'a pas de questions

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe du centre nautique. Les dépenses ont été maîtrisées en 2017.

Mme ADAM demande le coût annuel de fonctionnement.

M. LE BRIGANT répond qu'un débat aura lieu plus tard car une étude est en cours dont le résultat sera connu en fin de saison. Cette question sera donc examinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. le Maire précise qu'une étude annexe est en cours avec le site de Trédrez-Locquémeau. Il informe que le centre nautique a eu une bonne fréquentation et qu'il reste optimiste pour l'avenir.

Mme SABLON rappelle l'importance de la Baie de Locquirec et de Plestin et la volonté de Lannion Trégor Communauté de la promouvoir.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe du Port de Plaisance. Il n'y a pas de question.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe de la chaufferie bois. Il précise que la seule dépense concerne les frais d'étude.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement de Pont Ar Porthéour. Il n'y a pas d'incidence pour la commune. Le lotissement est géré par la SEM.

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement délégation de gestion de LTC

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes administratifs 2017. M. le Maire sort de la salle du Conseil Municipal le temps du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs pour l'exercice 2017 pour le budget principal de la commune et pour les budgets annexes.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :**

▪ **Budget commune – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	880 426,29	4 394 148,74
Dépenses	885 676,76	3 939 365,52
Résultat de l'exercice	- 5 250,47	454 783,22
Résultat reporté N-1	187 651,54	105 509,01
Résultat de clôture	182 401,07	560 292,23
Total résultat de clôture		742 693,30

Le résultat total de clôture présente un montant de 742 693,30 € composé d'un excédent de fonctionnement à hauteur de 560 292,23 € et de 182 401,07 € en section d'investissement.

Dans le cadre de l'affectation du résultat, il est proposé de conserver 30 000 € (002) en section d'exploitation et d'affecter 530 292,23 € en investissement (1068) (total : 560 292,23 €).
Puis de conserver 182 401,07€ en section d'investissement.

▪ **Budget annexe camping – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	75 151,69	230 963,15
Dépenses	57 766,04	201 647,10
Résultat de l'exercice	17 385,65	29 316,05
Résultat reporté N-1	- 29 035,29	
Résultat de clôture	- 11 649,64	29 316,05
		17 666,41

Il n'a pas de gros travaux de prévus au camping mise à part l'achat d'une voiture.

Dans le cadre de l'affectation du résultat, il est proposé d'affecter 29316,05€ en section d'investissement (1068).

▪ **Budget annexe centre nautique – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	33 062,46	248 298,10
Dépenses	35 855,32	254 682,28
Résultat de l'exercice	- 2 792,86	- 6 384,18
Résultat reporté N-1	25 034,02	- 31 469,46
Résultat de clôture	22 241,16	- 37 853,64
		- 15 612,48

Le budget du centre nautique présente un meilleur résultat cette année.
Il n'y a pas d'affectation de résultat possible.

▪ **Budget annexe port de plaisance – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	11 258,59	27 076,32
Dépenses	2 737,00	30 645,01
Résultat de l'exercice	8 521,59	- 3 568,69
Résultat reporté N-1	- 6 810,75	5 379,44
Résultat de clôture	1 710,84	1 810,75
		3 521,59

Dans le cadre de l'affectation du résultat, il est proposé d'affecter 1810,75€ en section d'investissement (1068) et de conserver 1710,84€, en section d'investissement.

▪ **Budget annexe chaufferie bois – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	18 348,00	-
Dépenses	14 940,00	-
Résultat de l'exercice	3 408,00	-
Résultat reporté N-1	-	-
Résultat de clôture	3 408,00	-
Total résultat de clôture		3 408,00

Il n'y a pas d'affectation de résultat possible.

▪ **Budget annexe lotissement Pont Ar Porthéour – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes	134 662,96	134 662,96
Dépenses	134 662,96	134 662,96
Résultat de l'exercice	-	-
Résultat reporté N-1	- 134 662,96	-
Résultat de clôture	- 134 662,96	-
		- 134 662,96

Il n'y a pas d'affectation de résultat possible.

▪ **Budget annexe Assainissement délégation de gestion LTC – affectation du résultat 2017 :**

Nature	Investissement	Fonctionnement
Recettes		45 661,54
Dépenses		211 878,48
Résultat de l'exercice	-	- 166 216,94
Résultat reporté N-1		129 427,62
Résultat de clôture	-	- 36 789,32
		- 36 789,32

Il n'y a pas d'affectation de résultat possible.

Le Maire souligne la réduction budgétaire et des charges générales et remercie le personnel communal

➤ **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Monsieur LE BRIGANT présente les orientations budgétaires de 2018 :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois avant le vote du budget (L5211-36 du CGCT) un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (Article L2312-1).

Dans la perspective du débat d'orientation budgétaire (D.O.B) une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal.

La note de synthèse doit comporter :

1. L'évolution des dotations de l'Etat,
2. L'évolution des taux d'imposition ainsi que des bases
3. Le niveau d'endettement et son évolution envisagée
4. Les marges de manœuvre (évolution) – autofinancement
5. Les principaux investissements

Dotation d'état (estimation) :

Reconduction des dotations suivantes :

Dotation forfaitaire : 649 697€

La dotation de solidarité rurale : 414 212€

La dotation nationale de péréquation : 121 318€

Estimation pour l'année 2018 :

L'estimation est basée sur le réalisé de l'année 2017.

Dotation forfaitaire	649 697€
Dotation de solidarité rurale bourg centre.....	231 261€
Dotation de solidarité rurale cible	100 355€
Dotation de solidarité rurale de péréquation.....	82 596€
<u>Dotation nationale de péréquation.....</u>	<u>121 318€</u>
Total	1 185 227€

Fiscalité 2018 – Produit 2018

Produits 2017 à taux constants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux d'imposition 2017	Produit
Taxe d'habitation	5 329 000	15,65%	833 989 €
Taxe foncière (bati)	3 538 000	21%	742 980 €
Taxe foncière (non bati)	197 000	54,52%	107 404 €
Total produit à recevoir			1 684 373 €

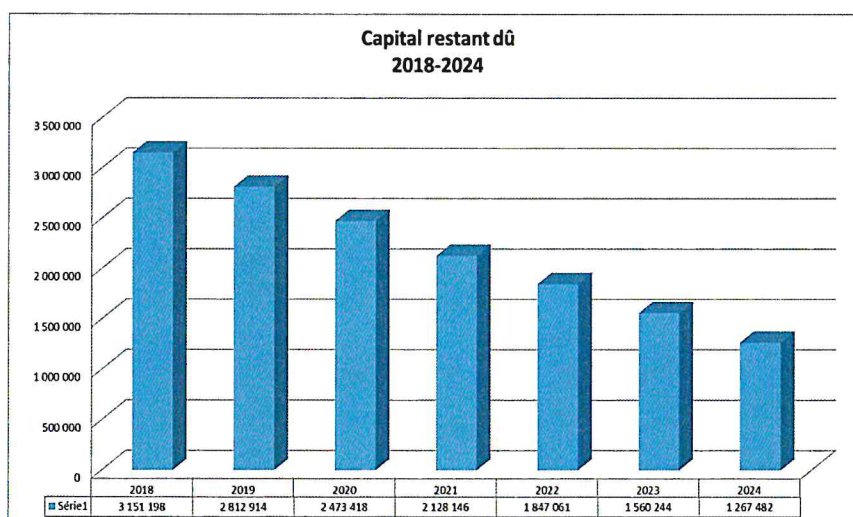
Ressources fiscales estimées pour l'année 2018

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux d'imposition 2017	Produit
Taxe d'habitation	3 804 811	15,65%	595 453 €
Taxe foncière (bati)	3 538 000	21%	742 980,00 €
Taxe foncière (non bati)	197 000	54,52%	107 404 €
Total produit à recevoir			1 445 837 €

Autres recettes liées à la fiscalité (estimation) :

- **Compensation de l'Etat, estimation :**
 - **Au titre des exonérations des taxes foncières : 21 712€ (réalisé 2017)**
 - **Au titre des exonérations de taxes d'habitation : 106 620€ (réalisé 2017) + 250 197 (30% du réalisé 2017 taxe d'habitation) : 356 816€**

Situation pluriannuelle des emprunts en euros – Année 2018



Endettement par habitant 2018 pour Plestin les Grèves :	852€
Moyenne nationale (2015)	959€
Moyenne villes de 3 500 à 5 000 habitants (2015)	886€
Communes Touristiques et côtières (exemple 2015)	950€

Annuité 2018 : 424 109€

Annuité 2019 : 415 141€

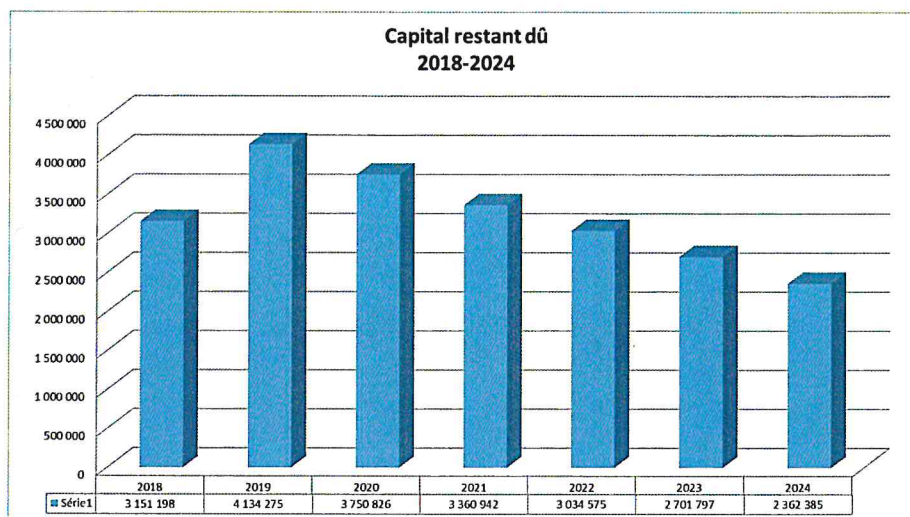
Annuité 2020 : 410 560€

Annuité 2021 : 335 776€

Orientations budgétaires proposées :

- **Ne pas augmenter le taux des impôts**
- Emprunt : 721 360€ pour la construction d'une nouvelle école maternelle
- Emprunt : 600 000€ pour divers investissements
- Maîtrise des charges de fonctionnement

Evolution de la dette après la réalisation des emprunts :



Endettement par habitant :

2018 : 852€

2019 : 1 117€

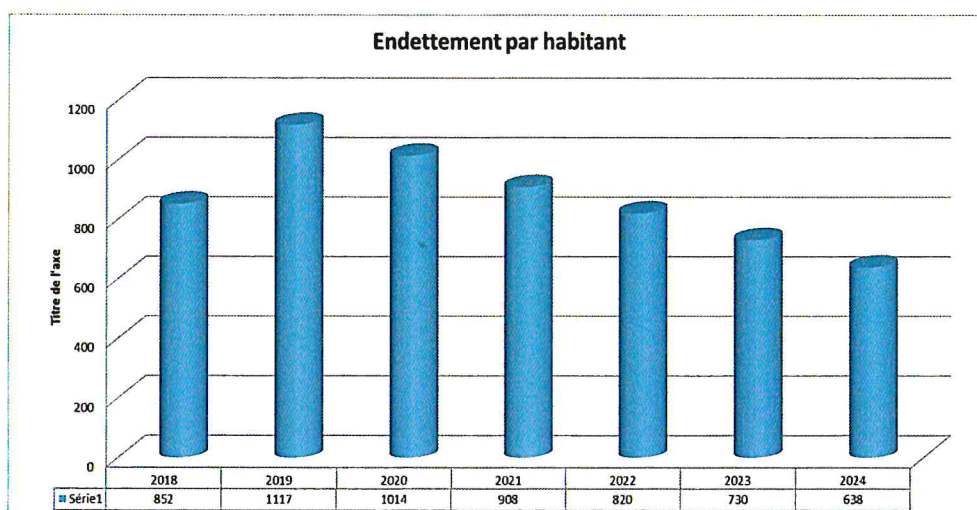
2020 : 1 014€

2021 : 908€

2022 : 820€

2023 : 730€

2024 : 638€



Construction de l'école maternelle

Estimation du coût de l'opération

	Montant HT	Montant TTC	DETR	Région	Département	FCTVA
Travaux	1 585 000,00 €	1 902 000,00 €				
Honoraires	183 594,00 €	220 312,80 €				
Voirie - parking abords		200 000,00 €				
Total	1 768 594,00 €	2 322 312,80 €				
Autofinancement		700 000,00 €				
Subventions + FCTVA		900 952,19 €	300 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	380 952,19 €
Emprunt		721 360,61 €				

Estimation - Plan de financement

Année 2016							
Travaux TTC	Subvention	Emprunt	Autofinancement	FCTVA	Recettes	Dépenses	Difference
94 168,80 €			94 168,80 €		94 168,80 €	94 168,80 €	- €
Année 2017							
45 212,50 €	67 800 €		45 212,50 €	15 447 €	128 459,95 €	45 212,50 €	83 247,45 €
Année 2018							
2 182 931,70 €	452 200 €	721 360 €	560 618,70 €	7 417 €	1 741 595,36 €	2 182 931,70 €	-441 336,34 €
Année 2019							
				358 088,12 €	358 088 €	- €	358 088,12 €
Total opération							
Total	Subvention	Emprunt	Autofinancement	FCTVA			
2 322 313 €	520 000 €	721 360 €	700 000 €	380 952 €	2 322 312 €		

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Chapitre 011 reste stable par rapport au réalisé 2017 : 786 312.01€ à 785 930€ (proposition budgétaire 2018).

Explications :

- 8 000€ à l'article 6042 pour la gestion des animations des marchés nocturnes à l'espace An Dour Meur
- 15 000€ à l'article 60632 correspondant à un projet autour de l'Espace An Dour Meur
- 15 000€ à l'article 6042 pour les spectacles LTC à l'espace An Dour Meur et compensé en totalité en recette à l'article 74758 par LTC
- 10 000€ à l'article 60632 pour le démoussage et la reprise de la couverture et peinture intérieur de la salle des fêtes
- 25 000€ pour les travaux ADAP à l'article 60632
- 5 000€ à l'article 615231 pour de la peinture sur la voirie

- 10 000€ pour le budget communication (bulletins, agenda,...)
- Petite diminution par rapport au réalisé 2017 : 18 592.64€ - prévision budgétaire 2018 : 17 000€ à l'article 6261 – frais d'affranchissement, transmission des dossiers les plus lourds (conseil municipal et commission) par le policier municipal à domicile.

Le chapitre 012 (personnel) est en nette diminution par rapport au réalisé 2017 : 2 516 728.90€ à 2 403 364.14€, soit – 113 364€.

Explications:

- Remplacements de quatre agents en fin de carrière à des postes essentiels, d'où une diminution de la masse salariale
- Restructuration au niveau des services (Techniques, administratif,...)
- Fin des TAPS à compter de septembre 2018
- Restructuration au niveau de la SNSM (en partenariat avec la commune de Locquirec)

Chapitre 014 en nette diminution par rapport au réalisé 2017 : 7 232.44€ à 1 000€ (proposition budgétaire 2018).

Explications:

- Reversement de la Taxe concernant la loi SRU, exonération pour les deux années à venir – Réalisé 2017 : 6 788.44€

Recettes

Le gouvernement s'étant engagé sur la compensation de la taxe d'habitation et les bases fiscales n'étant pas définies à ce jour, il est proposé de se baser sur le produit fiscale 2017.

Chapitre 73 : Impôt et taxes :

Diminution de l'article 73111(-250 197€) et compensation à l'article 74835 (+250 197€)
La taxe de séjour au 7362 a été compensée par l'attribution de compensation au 73211

Chapitre 74 : prévision de stabilité des dotations de l'Etat

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 – RECETTES - DEPENSES :

- La section d'investissement se caractérise par un autofinancement :
 - Affectation du résultat : 530 292.23€
 - Amortissement des immobilisations : 284 264.69€
 - Excédent d'investissement reporté : 182 401.07€
 Soit un total de 996 957.99€
- Le programme d'investissement répond aux obligations de la commune :
 - Bonne gestion du patrimoine, notamment les éléments touchant à la sécurité (éclairage public).
 - Renouvellement d'équipement pour le bon fonctionnement des services communaux. La dotation aux amortissements est prioritairement dédiée à cette dépense.
- Le programme des dépenses d'investissement est estimé à 3 431 487€ comportant la construction de l'école maternelle pour un montant prévu de 1 982 931€, les abords des écoles et enfin l'aménagement voirie sur la zone de Poulu Du pour une somme de 245 710€.

Détail de la section d'investissement dépense : ci-après

Budget primitif 2018 - Section d'investissement

Dépenses

Art.	Fct.	Désignation	RAR	Nouveaux crédit	Propositi BP 2018
001		DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
040		opération d'ordre - amortissement des subventions "an dour meur"	0,00	14 285,94	14 285,94
040	21351	travaux en régie	0,00	30 000,00	30 000,00
1641	01	EMPRUNT ET DÉTTES ASSIMILÉES	0,00	342 000,00	342 000,00
		CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
202		FRAIS LIÉS A LA RÉALISATION DES DOCUMENT D'URBANISME			
	020	Plastification des plans PLU		1 000,00	1 000,00
2031		FRAIS D'ÉTUDE			
	020	Étude (centre bourg)		50 000,00	50 000,00
2033		FRAIS D'INSERTION			
	020	enveloppe annonce légale		1 000,00	1 000,00
2051		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			
	026	Logiciel cimetière		894,00	894,00
		CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
2041481		SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE : biens mobiliers, matériel et étude			
	020	Subvention véhicule camping		8 000,00	8 000,00
2041582		SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE			
	814	Provision pour remplacements de foyers suite aux incidents ou dommages		5 000,00	5 000,00
	814	Remplacement sur 5 années budgétaires de foyers ballons fluorescents, d'ambiance type "boules": 450 foyers x 750€00 TTC		55 000,00	55 000,00
	814	4 Radars pédagogiques sur éclairages public		6 000,00	6 000,00
	814	Éclairage public . Fourniture et pose d'une commande EP, de 13 projecteurs et 4 candélabres . Piste d'athlétisme		40 700,00	40 700,00
	814	Éclairage public, Fourniture et pose de 2 projecteurs de 2000 watts d'un candélabre - City Stade		8 700,00	8 700,00
	814	Pose de 12 prises de courant pour les guirlandes de noel - Bourg		2 100,00	2 100,00
20422		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE			
	020	Aide a l'accession à la propriété		9 000,00	9 000,00
		CHAPITRE 21 - IMMOBILISATION CORPORELLES			
2111		TERRAINS			
	020	Enveloppe Terrain		60 000,00	60 000,00
21316		EQUIPEMENT DE CIMETIERE			
	026	Columbarium		5 000,00	5 000,00
2135		INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT			
	020	Agencement accueil - Mairie		30 000,00	30 000,00
	020	Fourniture et pose de gannivelles site Coz Illis		712,90	712,90
	020	Pose de 2 chalets bois à St Efflam		15 000,00	15 000,00
	020	Travaux peinture et parquet bureau secrétaire services technique		1 200,00	1 200,00
	33	Pose de 1 chalet bois pour local de rangement à Ti An Holl		10 000,00	10 000,00
	33	Pose d'une fenetre bois à Ti An Holl + escalier de secours		5 000,00	5 000,00
	412	Fourniture et mise en place d'un grillage rigide sur mains courantes derrière les buts au stade de foot		1 500,00	1 500,00
	814	Fourniture et pose d'un grillage abords ADM		3 824,19	3 824,19
	91	Remplacement bornes électrique marché		600,00	600,00
2151		RESEAUX DE VOIRIE			
	020	Aménagement St Efflam		13 500,00	13 500,00
	314	Aménagement cheminement ADM en régie et svpp (fonctionnement : 15 000€)		20 000,00	20 000,00

2182		MATERIEL DE TRANSPORT			
	020	Rotobroyeuse latérale NOREMAT		13 900,00	13 900,00
	020	Minipelle 3 T occasion + remorque		22 200,00	22 200,00
2183		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE			
	020	Ordinateur - Mairie		700,00	700,00
	020	ST - imprimante bureau Hervé		200,00	200,00
	020	Sono salle du conseil municipal	10 000,00	10 400,00	20 400,00
	020	Fauteuils - 3 (Service dGS - urbanisme - eau)		1 500,00	1 500,00
	112	Imprimante - police municipal		200,00	200,00
	211	Tablette - Maternelle		200,00	200,00
	212	Vidéoprojecteur		7 000,00	7 000,00
	421	Tablette		400,00	400,00
	522	Copieur - PIJ		350,00	350,00
2184		MOBILIER			
	211	Mobilier - Ecole maternelle		12 000,00	12 000,00
	64	Garderie - 10 chaises grand format		350,00	350,00
	64	Garderie - 10 chaises petit format		280,00	280,00
	421	1 armoire - Clsh		300,00	300,00
2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	020	Fourniture de petits matériels - Services techniques		2 000,00	2 000,00
	020	Aspirateur - bureau police		200,00	200,00
	023	Budget communication		10 000,00	10 000,00
	026	Reprise de concessions (à conserver - règlement réalisé 2018)	5 630,00		5 630,00
	95	Budget tourisme		6 500,00	6 500,00
	314	Défibrillateur		2 000,00	2 000,00
	314	Remplacement éclairage de secours		500,00	500,00
	314	renouvellement matériel scénique	3 500,00		3 500,00
	421	3 tentes - Alsh		420,00	420,00
	421	Frigidaire - congélateur - clsh		500,00	500,00
	822	Rouleau palpeur pour élagueuse NOREMAT		901,00	901,00
	822	Panneaux de signalisation temporaires de chantier		1 874,00	1 500,00
	823	Bache serre service technique		5 906,00	5 906,00
		CHAPITRE 23 - IMMOBILISATION EN COURS			
2313		TRAVAUX BATIMENTS			
	211	Etude et travaux - Ecole maternelle	1 153 413,00	829 518,50	1 982 931,50
2315		RESEAUX VOIRIE			
	822	Etude LTC aménagement voirie		20 000,00	20 000,00
	822	Voirie école maternelle		200 000,00	200 000,00
	822	Parc scolaire 1ère tranche (dont city-stade)		100 000,00	100 000,00
	822	Etude LTC - aménagement voirie		20 000,00	20 000,00
	822	Programme - aménagement voirie (320 000€ HT) (hors éclairage publics) Phase 1		245 710,23	245 710,23
		CHAPITRE 45 - TRAVAUX POUR COMPTES DE TIERS			
4581		TRAVAUX POUR COMPTES DE TIERS			
	020	Extension Eléctrique Mr LE BERRE		3 291,24	3 291,24
		TOTAL GENERAL Dépenses investissement	1 172 543,00	2 259 318,00	3 431 487,00

Une somme de 8 000€ a été estimée dans le cadre d'une subvention d'équipement à émettre vers le budget du camping municipal, pour l'achat d'un véhicule.

- La section d'investissement est financée principalement par :
- Le FCTVA, divers subventions d'équipement, l'affectation de résultat, le virement de la section de fonctionnement,...
- Emprunts : 721 360€ pour l'école maternelle et 600 000€ pour divers investissements.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil municipal acte les orientations budgétaires à l'unanimité.

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Monsieur le BRIGANT présente à l'assemblée la proposition de la commission des Finances pour l'attribution des subventions 2018 aux associations.

La commission a vérifié les dossiers de demande de subvention (utilisation de la subvention, projets 2018, composition de l'association, ressources propres).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions suivantes à l'unanimité :

Croix Rouge	620,00 €
Donneurs sang plestin	620,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Amitié Plestin-Feldheim	800,00 €
Centre culturel de plestin	100,00 €
Chemins Plestinais et patrimoine	1 200,00 €
Club photo plestinais	1 500,00 €
Comité de jumelage Launceston	800,00 €
Comité de liaison anciens combattants PLESTIN	600,00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
Centre culturel de plestin -	100,00 €
Chemins Plestinais et patrimoine	1 200,00 €
Culturelle et cinématographique Le Douron	3 000,00 €
Dans treguer	857,00 €
Fanfare plestin	150,00 €
Office culturel municipal : animation marchés nocturnes	5 500,00 €
Ok. chorale	300,00 €
Amicale laïque - Plestin les Grèves	2 000,00 €
Association nautique de Saint-Efflam	259,75 €
ASPTT - LANNION	1 388,30 €
PLG tennis de table	233,98 €
Art du spectacle	1 728,41 €
AS La Plestinaise	2 647,19 €
Boule plestinaise	1 151,25 €
Club athlétisme plestin	1 232,36 €

ECPPT	2 757,91 €
Esp Gym	264,90 €
Esp Handball	3 127,87 €
Karaté	100,00 €
Pétanque plestinaise	780,22 €
Plestin badminton	1 538,32 €
Plestin musculation	100,00 €
Plistin circus	331,89 €
Tennis Club Plestin	357,66 €

- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

➤ **TARIFS 2018/2019 : ESPACE AN DOUR MEUR, CENTRE NAUTIQUE, CAMPING :**

CAMPING :

Tarifs emplacements (par jour) 2018

TARIFS EMPLACEMENT 2018	Du 31/03 au 30/06 Du 02/09 au 05/10 basse saison	Du 30/06 au 07/07 Du 25/08 au 01/09 début de saison	Du 07/07 au 25/08 haute saison
2 adultes 1 emplacement 100m ² +1 voiture	11,80	13,00	18,00
2 adultes + 1 emplacement 100m ² + 1 voiture + électricité	14,35	15,70	21,20
Forfait 1 marcheur ou Forfait 1 cycliste	6,00	7,00	8,50
Forfait 2 marcheurs ou Forfait 2 cyclistes	8,00	10,00	12,50
Forfait camping – car 2 adultes enfant de- de 7 ans gratuit 1€ /personne en + 50m ² sans électricité (sans le plein d'eau)	11,00€	13,00	15,00
Forfait camping – car 2 adultes enfant de- de 7 ans gratuit 1€ /personne en + 50m ² avec électricité (sans le plein d'eau)	12,00 €	16	18
Borne camping – car Plein eau + électricité	2,50 €		
TAXE de séjour	0,40€ + de 18 ans		

Tarifs suppléments (par jour) 2018

TARIFS SUPPLEMENTS 2018	Du 31/03 au 30/06 Du 01/09 au 02/10 basse saison	Du 30/06 au 07/07 Du 25/08 au 01/09 moyenne saison	Du 07/07 au 25/08 haute saison
DOUCHE+ ACCES PISCINE	COMPRIS DANS LES TARIFS		

DOUCHE POUR LES NON CLIENTS	2€ /personne		
Enfant de – de 2 ans	GRATUIT		
Enfant de – de 10 ans	1,90 €	1,95€	2,45 €
Personne de + de 10 ans	2,90	3,10	3,95
Véhicule	2,05	2,25	2,90
Animal	1,55	1,65	2,20
Electricité (10 ampères)	2,65	2,65	3,20
Emplacement	3,85	4,40	5
Garage mort	0,6	1	15,45€
Stagiaires centre nautique Festivaliers	11,60		
Clients caravaniers restants 1 mois minimum	-10 %	-10 %	-10,00%
Clients en locations restants 1 mois minimum	-10 %	-10 %	-10

Tarifs divers

Non évoqués lors de la commission

TARIFS WIFI 2018 PROPOSITION

Proposition commission finances du 07 décembre 2017

CARTE 1 HEURE FAMILIALE	1,50 €
CARTE 1 JOUR FAMILIALE	2,50€
CARTE 3 JOURS FAMILIALE	5,50€
CARTE 1 SEMAINE FAMILIALE	12,50€
CARTE 1 MOIS FAMILIALE	20,00€

COURS D'AQUAGYM 8€ - Proposition commission finances : 8€

CAUTION MENAGE 40€ AU LIEU DE 30€ - Proposition commission finances : 40€

Les tarifs du camping, après en avoir délibéré, sont adoptés à l'unanimité.

CENTRE NAUTIQUE :

<i>Stage enfant</i>	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer 9/12 ans	25		60
Moussaillon 6/8 ans	25	112	
Catamaran catsy - 7/10 ans	31	122	
Catamaran topaz 12 - 10/12 ans	31	132	
Char à voile 7/12 ans	31	122	86

Stage adolescent	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer /paddle	25		60
Catamaran topaz 14 et topaz 16	34	143	
Catamaran kl 16	41	161	112
Char à voile	34	143	93
Char à cerf-volant – mountain board	34	143	93

Stage adulte	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer adulte- paddle	27		75
Catamaran kl 16	41	161	112
Char à voile	34	143	93
Char à cerf volant mountain board	34	143	93

Tarifs spéciaux

Abonnement été pour les adhérents :	
Abonnement toutes activités confondues sauf catamaran kl 16	153
Avec catamaran kl 16	183
REDUCTION :	
Famille Kérallic, camping municipal PLG	10 %
2 ^{ème} semaine	10 %

Marche aquatique	
1 séance -1h00	10
Forfait 6 séances – 8 x 1h00	70
Forfait 16 séances – 16 x 1h00	112

TARIFS GROUPES SAISON	
1 séance de char à voile enfant ou adulte	21
1 séance de kayak de mer ou paddle	18

Locations

	1/2h	1h	2h	½ journée	Semaine
Char à voile (enfant 9/12 ans)	12	18	24		
Char à voile ado-adulte	18	22	32		
Char à voile biplace	20	30	42		
Catamaran topaz 14		40		60	
Catamaran topaz 16		60		85	
Kayak de mer solo		16		22	
Kayak de mer double		22		29	
Paddle		16		24	
Shorty				4	10
Combinaison intégrale				6	10

Tarif abonnement sport et loisir

Abonnement période février à juin 2018 Et septembre à décembre 2018	
Ecole de sport char à voile 7/13 ans	
1 fois par semaine	67
2 fois par semaine	87

Ecole de sport voile 7/13 ans	
1 fois par semaine	67
2 fois par semaine	87
Equipe de club char à voile	
Moins de 18 ans	87
Plus de 18 ans	127
Loisirs	
Multi-activités 18 ans et plus	87
	127
Abonnement avec matériel perso semestre	87

Tarifs scolaires

Scolaires : char/catamaran/kayak de mer	
UNSS	12,60
Primaire/collège	14,70
Lycée et associations	19,00
Etablissements supérieurs-	30,00
1 CHAR POUR 2	
Primaire/collège	11,60

Tarifs groupes

Séminaire	2018
séance char à voile ou kayak de mer ou paddle	39
Location grande salle journée	220
Location petite salle journée	115
Pause café par personne	4
Association – Groupes- hors dimanche	
Séance char à voile, kayak de mer, paddle, catamaran ou planche à voile	19,40

Week-end passion glisse (1 nuitée camping -1 séance
De char à voile) hors juillet août

**Les tarifs du centre nautique, après en avoir délibéré, sont adoptés à l'unanimité.
Le Conseil autorise à l'unanimité, le directeur du centre nautique à pratiquer des tarifs
préférentiels, ainsi que des réductions et des remises pour l'ensemble des tarifs.**

ESPACE AN DOUR MEUR

Écoles, collège et associations Plestinaises

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	192,00 €	96,00 €	286,00 €
Hall + salle de spectacle	192,00 €	94,00 €	286,00 €

Hall + salle annexe + cuisine	272,00 €	137,00 €	408,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	327,00 €	164,00 €	490,00 €
* une fois par an : repas des bénévoles (associations) : 106€ & activité culturelle			

Particuliers

<i>Mobilier & vaisselle compris</i>	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	270,00 €	135,00 €	435,00 €
Hall + salle de spectacle	270,00 €	135,00 €	435,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	390,00 €	195,00 €	650,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	468,00 €	235,00 €	760,00 €

Extérieurs

	Journée / soirée	Journée supplémentaire	Journée / soirée weekend	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	391,00 €	195,00 €	478,00 €	832,00 €
Hall + salle de spectacle	391,00 €	195,00 €	478,00 €	832,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	562,00 €	281,00 €	713,00 €	1 191,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	666,00 €	333,00 €	832,00 €	1 431,00 €

Entreprises Plestinaises

	1 ère Journée / soirée De 8h à 3h	Journée supplémentaire 50% de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	324,00 €	162,00 €	520,00 €
Hall + salle de spectacle	324,00 €	162,00 €	520,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	468,00 €	234,00 €	780,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	562,00 €	281,00 €	911,00 €

AUTRES TARIFS

tarif forfait régie	150,00 €	tarif vaisselle	
tarif forfait ménage	150,00 €	Assiette – tasse	2,00 €
Tarif régisseur	320,00 €	Verre – couverts	1,50 €
cuisine seule	51,00 €		

➤ **CONVENTIONS AVEC LTC POUR AMENAGEMENTS DES ABORDS DES ECOLES ET DE LA ZONE DU POUULLOUDU :**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement envisagée aux abords des écoles, la commune souhaite que les travaux commencent assez rapidement et ont missionné le bureau d'étude de LTC pour les différents aménagements.

La commune de Plestin souhaite confier la maîtrise d'œuvre à LTC. Le Maire souhaite alors que le Conseil municipal l'autorise à signer la convention annexée.

Dans le cadre également d'une opération d'aménagement, situé sur la liaison rue des Frères Le Gall, la commune a décidé de réaliser des travaux de 2 carrefours et de traitement des liaisons avenues des Frères le Gall. La commune souhaite également que ce soit LTC qui assure la maîtrise d'œuvre comme expliquée dans la convention annexée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature des deux conventions avec LTC

➤ **CONVENTION SOCIETE GRENKE POUR LE CAMPING :**

Dans le cadre de la location des cartes WIFI au camping municipal, un contrat de location est nécessaire avec la société GRENKE. Ces cartes de location pour des bornes WIFI font l'objet d'une maintenance informatique par cette société.

Le montant s'élève à 716,40€ TTC à payer tous les trimestres ainsi qu'une somme pour des frais annexes.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de valider la passation de cette convention et de signer tous les actes nécessaires pour l'application de cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du contrat de location avec la société GRENKE et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION POUR TRAVAUX DE SECURITE:**

Suite à une intervention de l'entreprise C.I.T.E.O.S., chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Plestin, un état de vétusté a été révélée notamment Avenue Lieue de Grève. Des travaux sont nécessaires pour un coût estimé à 750€ HT, soit un reste à charge pour la commune de 558.75€ HT.

C'est une dépense d'investissement amortissable, exécutée par le SDE 22.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention pour travaux de sécurité.

➤ **CONVENTIONS ECF:**

Dans le cadre du plan de formation professionnelle continue des agents, certains agents du service technique doivent suivre une formation obligatoire concernant l'examen DT-DICT pour les concepteurs, encadrant ou opérateur.

Ce permis délivre la capacité de réaliser des travaux sur des réseaux en conformité de la réforme anti-endommagement. En cas de succès à l'examen, l'employeur peut délivrer l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) après avoir estimé la personne compétente.

Aux services techniques, les agents concernés sont :
-Hervé le BOLC'H

- Laurent TOUDIC
- David COCAIGN
- Patrick CHAMPAS
- Alan EFFLAM
- Emmanuel MONTIER
- David JESTIN

L'offre de formation assurée par l'ECF est estimée à 680€ TTC.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de passer les conventions avec l'ECF concernant chaque agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature des conventions avec l'ECF.

➤ **CONVENTION HONORAIRE AVOCAT LGP**

Dans le cadre de différents précontentieux et de conseils juridiques, le Maire a dû recourir à la société LGP avocats, de BREST, pour des affaires ayant rapport avec l'urbanisme.

Le Maire propose l'adoption d'une convention d'assistance juridique pour la suite des dossiers et cela pour 1 an.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil d'adopter la convention ci jointe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention honoraire de l'avocat LGP.

➤ **AMORTISSEMENTS**

Plusieurs réalisations d'investissements sont à amortir cette année :

- PLU : 10 ans
- Frais d'étude : 5 ans
- Frais d'insertions : 5 ans
- Subventions d'équipements versées : 2041481 (au camping) 5 ans
- Chauffage bois : 15 ans
- Aide à l'accession sociale : 15 ans

➤ **REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION FUNERAIRE:**

Madame Mahe Chantal, quitte la commune pour Paimpol et demande à ce titre par courrier reçu le 13 février en Mairie, le remboursement de sa concession puisqu'elle transfère le corps de son mari dans sa future ville. La concession avait conclue pour 30 ans.

La commune devrait alors rembourser 65 € à Mme MAHE Chantal.

Le Maire demande l'autorisation de procéder au remboursement.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement à l'unanimité.

➤ **REMBOURSEMENT D'UNE RESERVATION AU CAMPING MUNICIPAL**

Une demande de remboursement a été demandée au camping municipal pour une réservation au nom de Mme DUPART Claude. Comme nous sommes suffisamment tôt dans l'année et que la saison n'est pas commencée, on peut proposer le remboursement à hauteur de 123€, car la relocation sera assurée.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement à l'unanimité.

➤ **MODIFICATION D'UN ARTICLE DE LA DELIBERATION SUR LE RIFSEEP**

La préfecture a émis une observation sur la délibération de décembre 2017 sur l'adoption du RIFSEEP. Il nous faut modifier l'article sur l'octroi de régime indemnitaire en cas de longue maladie ou de congé de longue durée : (conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010.)

L'article sera désormais rédigé comme tel :

« En cas de congé de longue maladie ou de congé de longue durée, le versement du régime indemnitaire est interrompu. »

La délibération initiale sera donc modifiée pour se mettre en conformité avec les dispositions légales.

Les nouvelles dispositions sont adoptées à l'unanimité.

➤ **CONSTAT D'ABANDON - MAISON DE SAINT EFFLAM**

Le Maire propose au Conseil Municipal de constater l'abandon de la maison situé près du Tabac à Saint Efflam. La demeure va poser des problèmes de sécurité publique. Le Maire demande l'autorisation de mener les poursuites pour à terme pouvoir intervenir sur la maison.

Il faut savoir que des courriers aux propriétaires ont déjà été envoyés pour demander l'entretien de la maison, mais ils sont restés sans réponse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le lancement de la procédure.

➤ **COPROPRIETE KERANILIZ : LEVEE DES TANTIEMES**

Le Maire rappelle que la commune fait partie de la copropriété de la résidence de Keraniliz depuis l'acquisition de la « Maison des services » située au rez-de-chaussée d'un immeuble comprenant 3 logements au premier niveau.

L'assemblée a décidé de souscrire une police d'assurance pour la copropriété auprès de Groupama (dommages aux biens – incendie – dégâts des eaux – R.C. – protection juridique). La cotisation s'élève à 746.50 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à souscrire une police d'assurance pour la copropriété de la résidence de Keraniliz.

➤ **MODIFICATION REGIES SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Plusieurs modifications concernant la régie du service enfance jeunesse ont dû être ajoutées pour tenir compte notamment des nouveaux moyens de paiements (CESU, virement.....) et intégrer aussi le nouveau forfait d'inscription pour l'espace Yaouank.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil pour valider ces changements et signer l'arrêté de régie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les changements de moyens de paiement de la Régie Enfance Jeunesse et autorise le Maire à signer l'arrêté de modification de la Régie.

➤ **CONVENTION DE COLLABORATION CONFERENCE DE BERANGERE BAGLIN :**

Le PIJ organise depuis quelques années des actions parentalité. Un café parent avait déjà eu lieu en octobre 2017.

Une autre conférence est envisagée le 03 avril prochain à 20h30 à An Dour Meur sur le thème de la communication bienveillante animée par Bérangère BAGLIN.

Une convention a été mis en place entre plusieurs acteurs (communes, associations...) pour prendre en charge l'évènement dans son intégralité et notamment de mettre à disposition gratuitement la salle An Dour Meur.

Le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer cette convention.

➤ **ASSURANCE DU PERSONNEL-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CIGAC/GROUPAMA**

Le Maire propose le renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal CIGAC / Groupama.

Il est rappelé que ce contrat permet le remboursement à la commune des rémunérations des agents en cas de maladies et accidents.

La cotisation 2018 s'élève à 96 466.03 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ce renouvellement du contrat d'assurance du personnel communal CIGAC / Groupama.

➤ **CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'EMPLOIS ASSOCIATIFS AU SEIN DE L'ASPTT LANNION :**

Le Maire demande l'autorisation de renouveler son soutien financier comme expliqué dans la convention à l'association ASPTT Lannion.

Cela concerne notamment la participation à des emplois au sein de cette association.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer cette convention.

➤ **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE EN DEHORS DES PERIODES SCOLAIRES :**

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention régissant l'utilisation des locaux du collège par l'association CHEUR 77, représenté par M. HANNETON Jean-Philippe.

Les locaux seront utilisés du 21 juillet à partir de 9h00 jusqu'au 28 juillet à 12h00.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer cette convention.

➤ **CONVENTION POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL SERVICE ASSAINISSEMENT ET CAMPING**

Deux conventions concernant les logiciels sont à adopter :

La première concerne le service eau et assainissement. Une maintenance annuelle sur le matériel informatique du service eau et assainissement est à faire tous les ans. La somme s'élève à 172.80€ TTC.

Concernant le camping, une convention est également à passer avec la société qui gère le logiciel (THELIS) de réservation en ligne sur internet. La convention a pour objet de définir les termes de l'utilisation du logiciel et d'assurer une maintenance pour une durée d'un an.

Le Maire propose d'adopter ces deux conventions.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ces conventions.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Approvisionnement en carburant au SUPER U :**

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal la mise en place de la carte carburant PRO U par le Super U de Plestin les Grèves.

Ce dispositif, à partir du 01/03/2018, met en place un nouveau mode de fonctionnement. Une carte carburant Pro U devra être présentée pour tout retrait de carburant à la station-service. La commune est concernée pour les véhicules communaux et le matériel pour entretenir les espaces verts. Le Maire propose alors que la commune sollicite la délivrance d'une carte carburant Pro U afin de s'approvisionner à la station-service SAS Plesdis Super U de Plestin les Grèves. Les factures seront transmises directement à la mairie via un portail internet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat et autorise le Maire à signer les documents permettant l'acquisition de la carte.

❖ Rue de Kergus – aménagements provisoires :

Le Maire présente les futurs aménagements rue de Kergus afin de réduire la vitesse. Des chicanes provisoires seront installées et un cahier de doléance pour les riverains de la rue de Kergus se tient à disposition en Mairie. Des modifications seront apportées au fil du temps pour tenir compte des remarques et des problématiques qui pourraient se poser.

Fin de séance à 21h50.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

